

# BOITE A MUSIQUE : INSCRIPTIONS 2020

## Parcours à l'école de musique

**Eveil Musical** : un cycle en 3 ans pour l'éveil musical de manière à pouvoir intégrer des élèves de 5 ans : accueil à la rentrée 2020 des enfants nés en 2015 (grande section) en éveil 1, des enfants nés en 2014 (CP) en éveil 2 et des plus grands, nés en 2013 (CE1) en **Découverte** axée davantage autour des instruments pour "s'orienter" l'année suivante, à 8 ans, vers l'atelier chant ou l'enseignement d'un instrument. Ces cours seront ouverts en fonction du nombre d'inscrits (minimum de 4 élèves : il est possible qu'ils soient dédoublés par quinzaine pour ne pas dépasser 6 élèves)

**Ces cours auront lieu le mercredi matin.**

**Cours d'instruments** : 20' la première année pour les élèves d'âge primaire et 30' ensuite.

Les élèves de collège et au-delà (adultes...) bénéficient de cours de 30' dès la première année.

**Ateliers** : l'inscription à un cours d'instrument inclut la formation musicale et donne accès à un atelier gratuit : orchestre ou chant/chorale (y compris chorale adulte)

**Chant** : âge école primaire (1) collège (2) lycée (3). Dédoublage des cours envisagé également. et chorale adulte en fonction des possibilités de rentrée.

**Formation musicale sur quatre années**

**-Guitare accompagnement** : cours proposé une deuxième année de 3/4 d'H (4 à 6 élèves sur deux années).

## Calendrier

**Ré-inscriptions en deux temps** : mail à compléter et à remettre au professeur durant la période du **01-06 au 10-06** puis règlement sur **2 soirées : 27 et 28-08 de 17H30 à 20H30** et **1 samedi matin 28-08 (9H-12H30)** (en fonction de l'ordre alphabétique) : la fiche complétée servira de base à l'inscription.

Les élèves en Découverte musicale qui souhaitent s'inscrire en instrument sont prioritaires : l'inscription sera validée fin Juin en fonction des vœux des familles (deux) et des emplois du temps des professeurs.

Changements d'instruments : demandes à examiner en fonction des possibilités. Les réponses seront apportées fin Juin aux familles.

**Nouvelles inscriptions** : uniquement selon les modalités qui seront précisées ultérieurement début septembre pour les savenaisiens et par ordre d'arrivée. (Hors Savenay) : en liste d'attente en cas de désistement). Laisser un mail sur le site de la BAM pour être informé de ces modalités

## Modalités d'inscriptions

**Les tarifs 2020 sont inchangés par rapport à ceux de l'année 2019. : grille consultable à la BAM et sur le site.** La nouvelle inscription est prise avec un règlement : 3 chèques+adhésion sauf pour les petites sommes : éveil et chant où le règlement se fait en une seule fois.

Les nouveaux inscrits (et les anciens) signent en même temps un document où ils déclarent avoir pris connaissance du règlement+droit à l'image+accord d'appel en cas d'urgence et coordonnées tel. Les inscrits reçoivent un récépissé de leur versement dans lequel figure en même temps le règlement dont ils ont pris connaissance.

L'encaissement du premier règlement intervient début octobre.

Dans le règlement, il est indiqué qu'en cas de désistement l'adhésion et 1/3 de l'inscription sont retenues sauf les cas particuliers étudiés par le bureau de l'association.

Le règlement indique clairement qu'en cas d'absence d'un élève à un cours, celui-ci n'est pas récupéré. (Il s'agit du principe).

Pour les familles où deux enfants ou plus, s'inscrivent **en instrument**, la réduction est de 5%. Cette réduction peut s'ajouter à une éventuelle réduction du coef. CAF. **Seuls les moins de 18 ans peuvent bénéficier de cette réduction.**

En cas d'absence de papiers justificatifs pour les diminutions (CAF...) le premier règlement est pris en compte sans diminution.